

Les centres de tri disent non à la consigne du verre

Depuis plusieurs années déjà, le débat portant sur l'instauration d'une consigne sur les bouteilles de vin revient de façon périodique dans les médias. Les données, les arguments et les points de vue demeurent les mêmes alors que pourtant, la situation entourant le recyclage du verre au Québec évolue constamment.

En tant que gestionnaires de centres de tri, nous qui sommes aux premières loges du traitement du verre, ne sommes-nous pas justement la source d'information la plus directe, et surtout, actuelle, pour faire le bilan de la situation? Rectifions et clarifions ensemble les mêmes mythes qu'on nous ressert sans cesse comme un vieux disque rayé.

Au même titre que le papier, le carton, le plastique et le métal, le verre est trié au centre de tri, séparé des autres matières et ne prend donc pas le chemin des rejets. Si nous voulions l'enfouir, les étapes et les équipements nécessaires au tri du verre seraient complètement superflus et Éco Entreprises Québec (ÉEQ) n'aurait certes pas investi autant pour le traitement de cette matière.

Le verre est ensuite envoyé, toutes couleurs mélangées, vers différents centres de valorisation. De plus, les cinq centres de tri participant au plan *Verre l'innovation* d'ÉEQ transforment le verre sur place en granulat. À eux seuls, ces cinq centres de tri valorisent près de 50 % du verre du Québec. Nous sommes donc bien loin du 14 % de valorisation qui circule dans les médias. Et pour cause, cette donnée remonte à 2012! En ces sept années qui se sont écoulées, le Québec est plutôt maintenant sur le point de devenir une référence mondiale pour la valorisation du verre. Pour preuve, plusieurs projets de recherche universitaire sont actuellement actifs, dont notamment celui du verre cellulaire et celui de l'ajout cimentaire, et sont partiellement financés par les centres de tri.

Il est faux de croire que les bouteilles de vin consignées pourraient être retournées vers leurs destinations d'origine. Il suffit de penser à tous les producteurs de vin qui existent à travers le monde. Nous avons donc affaire à un contenant à remplissage unique. À partir de ce moment, la consigne devient un simple moyen de transport, à la différence près qu'il est le plus dispendieux sur la planète. Quelques études planchent vers des frais d'implantation supérieurs au quart de milliard de dollars, sans compter les frais d'opération nécessaires au fonctionnement de plus de 400 nouveaux points de collecte de bouteilles vides. Tous ces coûts sont complètement inutiles puisqu'il s'agit d'implanter une collecte parallèle à la collecte sélective. Selon une caractérisation réalisée en 2015-2016 par RECYC-Québec et ÉEQ, 87% des bouteilles de vin sont récupérées par la collecte sélective. Pourquoi donc changer un système qui réussit si bien?

Et qu'en est-il des gaz à effet de serre? Une étude réalisée en 2015 par la société *LIDD Intelligence Supply Chain* soulève que la multiplication des déplacements automobiles, tant par les consommateurs que par les camions transportant les bouteilles récupérées par la consigne, représente une émission de 35 000 tonnes de CO₂ supplémentaires par année. Au moment où il

incombe de réduire substantiellement notre production de gaz à effet de serre, la consigne ne va-t-elle pas à l'encontre du réchauffement climatique alors que la collecte sélective offre plutôt une méthode comparable aux transports en commun?

Les centres de tri se questionnent. Qu'advient-il du verre restant, tel votre pot de cornichons ou de confiture non consigné, dans le bac de récupération? À lui seul, il ne pourra plus justifier aucun investissement et conduira inévitablement le verre à l'enfouissement.

Puis, il est important de ne pas mélanger les dossiers. La fermeture des marchés chinois ayant tant fait la manchette au cours des 15 derniers mois n'a aucun lien avec la présence du verre dans le bac de récupération. Il est faux de croire que les ballots de fibres sont contaminés par le verre. D'ailleurs, une étude de caractérisation réalisée en partenariat avec Cascades et la SAQ a permis de démontrer un taux de contamination par le verre de moins de 1 %, soit cinq fois moins que la limite permise.

On a longtemps prétendu que le débat de la consigne est émotif. Or c'est tout le contraire. Garder ce débat émotif sert l'intérêt de ceux qui utilisent des perceptions et non des faits. Pourquoi depuis tant d'années et depuis tant de gouvernements la consigne n'est toujours pas implantée au Québec pensez-vous? La consigne ne passe pas le test des faits. Exigeons-nous de notre gouvernement qu'il opère selon des perceptions ou selon des données bien réelles? Nos précédents ministres de l'environnement, les Arcand, Blanchet, Heurtel et Melançon ont résisté à la pression sociale et ont su gérer ce dossier « factuellement ». Nous croyons fermement que monsieur Benoit Charrette saura faire de même.

Ont signé, représentant plus de 434 000 tonnes de matières recyclables traitées annuellement au Québec, dont 62 050 tonnes de verre:

EBI Environnement Inc.:

30 000 tonnes de matières recyclables, dont 4 600 tonnes de verre

Groupe RCM Récupération Mauricie :

40 000 tonnes de matières recyclables, dont 5 000 tonnes de verre

Récupération Frontenac Inc. :

30 000 tonnes de matières recyclables, dont 3 000 tonnes de verre

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (RITMRG) :

4 000 tonnes de matières recyclables, dont 450 tonnes de verre

Société VIA :

115 000 tonnes de matières recyclables, dont 17 000 tonnes de verre

Tricentris :

215 000 tonnes de matières recyclables, dont 32 000 tonnes de verre